

1^{er} septembre 2015

Procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} septembre 2015 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

87-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____ et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par _____ et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2015 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 27 juin 2015

épargne courant	341 917.22
rachetable	200 000.00
épargne régulière	200 000.00
avantage entreprise	155 302.50
TOTAL :	897 219.72

CAISSE RECETTES AU 30 juin 2015

TOTAL DES RECETTES	129 918.56
---------------------------	-------------------

1^{er} septembre 2015

-15

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par _____ et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 152 705.94\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	136 172.42\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>16 533.52\$</u>
	152 705.94\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Aucun rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES POUR UNE
ENTREPRISE

Jean Collard : conflit d'intérêt

-15

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE M. SYLVAIN TRUDEL
COMME EMPLOYÉ MUNICIPAL

Il est proposé par _____ et résolu à
l'unanimité des conseillers que M. Sylvain Trudel soit engagé
comme employé municipal en remplacement de M. Yvon
Laforce. Les conditions de travail seront mentionnées dans
une entente de travail qui sera signée entre les deux parties.

-15

TRAVAUX POUR LA RÉPARATION D'UN PONCEAU DANS
LE RANG D'UPTON

93-15

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU DE LA
BRANCHE 9 DE LA RIVIÈRE SCIBOUCETTE

ATTENDU la réception d'une demande d'intervention de M. Jean Smith dans le cours d'eau branche # 9 de la rivière Scibouette sur le lot numéro 1 958 715 propriété de Entreprises J et L Smith inc.;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater les faits suivants :

- Beaucoup de végétation et sédiment en amont;

ATTENDU la recommandation de la personne désignée au niveau local, monsieur Rénaud Larocque;

ATTENDU QUE la municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pier-Hugo Chagnon et il est unanimement résolu :

Que compte tenu du mauvais égouttement général des terres, la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton appuie la demande d'intervention soumise par les Entreprises J et L Smith inc.;

Que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

- de nommer ALPG consultants inc. pour établir le bassin de drainage géo référencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et d'en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;

- La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin de drainage géo référencé préétabli par BMI expert-conseils.

- Que les travaux soient exécutés au cours de l'année 2016.

-15
CHAUFFEUR DE CHARRUE POUR LA PROCHAINE
SAISON

-15
CAMION OU ÉQUIPEMENT DE CHARRUE

-15
SITE D'ABRASIF

-15
RECETTE D'ABRASIF

-15
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC RADIO ACTON

VOIRIE MUNICIPALE

ASPHALTE COURBE RUE SAINT-ANTOINE FACE À
RÉSIDENCE DE PASCAL GEBHARD

PONCEAU FACE AU VAL BONHEUR

-15
RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ D'ASPHALTE

-15
RÉPARATION DE LA PORTE D'ENTRÉE DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL

VISION MUNICIPALE

RAPPORTS

VARIA

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à **22 heures 45.**

André Fafard
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
Secrétaire trésorière